

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 966

18 avril 2008

SOMMAIRE

Adria East S.A.	46333	H&G Management S.à r.l.	46334
Agihold Global	46331	Ifile S.A.	46323
Auretianni S.A.	46329	Igrejas Carrico Frères Senc	46328
Brasrio Investments S.A.	46324	Igrejas Carrico Frères Senc	46328
Callysto S.A.	46330	Innova Financial Holding S.à r.l.	46346
Casa Famiglia SA	46360	Koogli S.A.	46331
Cellular Energy S.A.	46326	Latin Agro Invest	46368
Club des Jeunes Dikirch	46363	LSREF Lux Investments II S. à r.l.	46340
Cristoforo Colombo International S.A. ...	46327	Malperthus SA	46329
CYBEA Cyber Assets Managers SA	46330	MS International GmbH - Projektentwic- klung und Vermögensverwaltung	46345
Da Domenico Sportivo Sàrl	46332	Nationwide Global Funds	46323
D.K.L. Air-Light S.à r.l.	46325	Pasthier Benelux S.à r.l.	46334
Dupalux Holding S.A.	46333	Pharos S.A.	46364
Dupalux S.A.	46333	P & Y Solutions S.à r.l.	46330
Emcedeux S.A.	46326	Romanian Investments S.A.	46336
Euro Ethnic Foods	46333	S5 Hattrick S.à r.l.	46332
Euro Ethnic Foods Global	46332	Société Européenne pour le Développe- ment S.A.-SEDEV	46327
European Sporting Goods Sàrl	46360	Somerton-Deane S.à r.l.	46333
Euro Real Estate Properties 3 S.A.	46331	Somerton-Deane S.à r.l.	46331
Exocet	46329	Tetrade S.A.	46326
Farfallina S.à r.l.	46332	TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l.	46322
Fifin S.A.	46330	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	46324
Flanders International S.A.	46328	UBS Multi Manager Access	46322
Gamma Capital S.A.	46366	Vendo Nubes S.à r.l.	46367
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l.	46325	Vobitrade S.A.	46336
Gestimma S.A.	46368		
GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l.	46366		

UBS Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.445.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2007

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Jean-Paul Gennari pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Thomas Huber pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, Bärengasse 29, CH-8001 Zurich
- M. Max Philipp Studer pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008, Pelikanplatz 15, CH-8001 Zurich

Est élu au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich
- M. Hermann Kranz, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Mandat non renouvelé:

- M. Andreas Jacobs
- M. Gilbert Schintgen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2007.

Pour UBS Multi Manager Access

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Andreas Trappendreher / Oliver Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2008043040/1360/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.718.525,00.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 76.275.

Par résolutions circulaires datées du 18 février 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur ROSS Raymond, avec adresse au 9, Waverakker, 1541, VN Koog A/D Zaan, Pays-bas, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mars 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur PARRY David W., avec adresse au 63, Kestrel Way, Aylesbury, HP 193 GH, Bucks, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet rétroactif au 7 mars 2007.
- Nomination de Monsieur GRAY Stuart avec adresse à Paisley, Renfrewshire, Ecosse, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée et avec effet au 14 février 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur GRAY Stuart avec adresse à Paisley, Renfrewshire, Ecosse, de son mandat de gérant, avec effet au 24 mai 2007.
- Nomination de Monsieur SMITH Jameson, avec adresse à Taylor Nelson Sofres plc, Westgate, W5 1UA, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant pour une durée indéterminée et avec effet au 24 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041932/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 juin 2007

- Monsieur Johannes DUIVENVOORDE, né le 27 mai 1961 à Oegstgeest (Pays-Bas), directeur, demeurant au 55, Van Weede van Dijkveldstraat, 2582 KR's Gravenhage, Pays-Bas, a été désigné représentant permanent de la société CLARIS B.V., pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Monsieur Edgard BONTE, né le 5 août 1973 à Croix (France), dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement au 88, Rie Reine Astrid, B-7730 Néchin (Belgique), a été désigné représentant permanent de la société «EMKB SPRL», et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Monsieur Gérard MULLIEZ, né le 13 mai 1931 à Roubaix (Belgique), dirigeant d'entreprises, demeurant à Hameau de la Vacquerie, F-59.170 Croix (France), a été désigné représentant permanent de la société «BURGODAM B.V.», et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Monsieur Patrick MULLIEZ, né le 2 novembre 1940 à Montauban (France), dirigeant d'entreprises, demeurant au 92A, rue Reine Astrid, B-7730 Néchin, Belgique a été désigné représentant permanent de la société «SINGITA SCA», et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A et de Président du Conseil d'Administration soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

IFILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur de Catégorie A / Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2008041641/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Nationwide Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2007, les actionnaires de Nationwide Global Funds on pris les décisions suivantes:

- Approbation de l'élection de Messieurs John H. Grady et Stephen T. Grugeon, ayant leur adresse professionnelle au 1200 River Road, Suite 100, Conshohocken, PA 19428, Etats-Unis comme administrateurs avec effet immédiat;

- Approbation de la démission de Monsieur Douglas Castagna et Madame Mary Lou Vitale de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 28 septembre 2007.

Le conseil d'administration de Nationwide Global Funds est désormais composé comme suit jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- John H. Grady
- Stephen T. Grugeon
- Claude Niedner

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008042050/801/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Brasrio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.273.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 janvier 2008 que:

- M. Anibal DA COSTA REIS DE OLIVEIRA, M. Francisco DA COSTA OLIVEIRA, M. Olindo REIS DE OLIVEIRA et M. Fernando ALVES PIMENTA DE ARAUJO ont démissionné,

et suite aux nominations effectuées en leur remplacement, le Conseil d'Administration a été réduit à 3 membres et se compose désormais comme suit:

- M. Marcio Fernando CORDEIRO DESTRO, comptable, avec adresse professionnelle à Avenida Tucunaré, 222, Tamboré, Barueri - São Paulo, Brésil - Administrateur,

- M. Conrado AZEREDO WILL, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Avenida Tucunaré, 222, Tamboré, Barueri - São Paulo, Brésil - Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- M. José Alexandre GONÇALVES DE OLIVEIRA, homme d'affaires, demeurant à Pousada de Saramagos, (et non pas Saragamos comme indiqué dans une précédente publication) Vila Nova de Famalicão, 4794-951 Portugal - Administrateur.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008042052/521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 février 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Gerhard Fusenig, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich -

- M. Dirk Spiegel, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Aloyse Hemmen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Est élu au Conseil d'Administration:

- M. Robert Süttinger, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Mandat non renouvelé:

- M. Andreas Jacobs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008043041/1360/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Lors de la constitution d'Office Portfolio Minerva III SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.142 en date du 14 décembre 2007, German Retail Portfolio 2 S.à r.l., l'associé unique de la Société, a apporté tous ses actifs et passifs à Office Portfolio Minerva III SARL.

Il résulte de cet apport qu'Office Portfolio Minerva III SARL est devenu l'associé unique de la Société et détient les 340.000 Parts Sociales A, 10.000 Parts Sociales B et 1.650.000 Parts Sociales C dans le capital social de la Société depuis le 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Retail Porfolio 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043462/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

D.K.L. Air-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.432.

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 17 décembre 2007

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales sous seing privé du 17 décembre 2007, que:

Monsieur Jean-Luc Depiesse, demeurant à B-6760 BLEID-VIRTON, Rue Bataillon Laplace, 1, a cédé 50 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société D.K.L. Air-Light S.à.r.l. à Monsieur Jean Kircher, demeurant à L-8360 GOETZINGEN, rue de Luxembourg, 24.

Monsieur Jean-Luc Depiesse, demeurant à B-6760 BLEID-VIRTON, Rue Bataillon Laplace, 1, a cédé 50 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société D.K.L. Air-Light S.à.r.l. à Monsieur Michel Laurent, demeurant à B-6700 STER-PENICH, route de Steinfort, 16.

Par conséquent, à compter du 17 décembre 2007, la répartition du capital social de la société D.K.L. Air-Light S.à.r.l. est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur Jean Kircher:	150
Monsieur Michel Laurent:	150
	<hr/> 300

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 décembre 2007

L'Assemblée Générale de la société à responsabilité limitée D.K.L. Air-Light S.à.r.l. a pris la résolution suivante:

1. l'assemblée générale accepte la démission du poste de gérant de Monsieur Jean-Luc Depiesse à compter de ce jour.

Pour extrait conforme,

Pour D.K.L. Air-Light S.à.r.l.

VO CONSULTING LUX SA

Bureau d'expertise comptable

8, rue Haute- L-4983 Clémency

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008043478/1427/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Cellular Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.276.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.08.

CELLULAR ENERGY S.A.

Ottavio LAVAGGI / Carlos Alberto PIMENTA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043458/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06469. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Emcedeux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.03.08.

EMCEDEUX S.A.

Georges DIEDERICH / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043457/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06466. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Tetrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 2007

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est acceptée;

- Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

TETRADE S.A.

N. THIRION / S. BOUREKBA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043468/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Cristoforo Colombo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.134.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2008

- Les démissions de Olivier OUDIN, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Nicole THIRION, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;
- la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;
- aucune candidature n'étant présentée pour les postes vacants, il n'est donc pas pourvu pour le moment au remplacement ni des Administrateurs ni du Commissaire, démissionnaires.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

LOUV SARL

Actionnaire

Signatures

Référence de publication: 2008043471/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.298.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 30 mai 2006, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 30 mai 2006, a désigné Monsieur Marc LIM-PENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 30 mai 2006, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 11 février 2008.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A. - SEDEV

FINDI S. à r. l. / MADAS S.à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008043469/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Igrejas Carrico Frères Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 93.602.

Le bilan au 6 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043453/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Igrejas Carrico Frères Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 93.602.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043452/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 11/10/2005, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 11/10/2005, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 11/10/2005, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A.

Pour FINDI S. à r. l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008043473/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Auretianni S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.364.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 23 novembre 2007, que le domiciliataire LUXIGEC SA, dénonce avec effet immédiat, le siège de la société anonyme AURETIANNI SA à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

LUXIGEC S.A.

Xavier GUYARD

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008043492/1191/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Malperthus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 119.792.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALPERTHUS S.A

John SEIL / Pierre LENTZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043451/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06014. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Exocet, Société Anonyme.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 88, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 82.884.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire reportée en date du 22 août 2007 à Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire reportée de la société anonyme procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Emmanuel Van Loock, administrateur, est renouvelé pour une durée de six ans.
2. Le mandat de Claude Voué, administrateur, est renouvelé pour une durée de six ans.
3. Le mandat de Geneviève Voué, administrateur, est renouvelé pour: une durée de six ans.
4. La société CD-SERVICES Sàrl ayant son siège social à Rue Jean-Pierre Brasseur, 4, à L-1258 Luxembourg est nommée en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 22 août 2007 à Luxembourg

Les administrateurs de la société anonyme EXOCET procèdent aux modifications suivantes:

1. Ils renouvellent au poste d'administrateur-délégué Monsieur Emmanuel Van Loock, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

EXOCET

VO CONSULTING LEX S.A.

Rue Haute, 8, L-2967 CLEMENCY

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008043479/1427/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

CYBEA Cyber Assets Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 70.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008043398/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06348. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Fifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 66.050.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043391/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01755. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

P & Y Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 21, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 98.808.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/03/08.

Pour la société

Jean-Pierre Servais / Jean-Yves Englebert

Référence de publication: 2008043304/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05963. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Callysto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.098.

Extrait du Conseil d'administration du 15/02/2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008043172/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Koogli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.898.

—
Extrait du Conseil d'administration du 15/02/2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008043188/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Agihold Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.546.

—
Extrait du Conseil d'administration du 19 mars 2008

1. Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008043168/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Somerton-Deane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 2, rue d'Avalon.
R.C.S. Luxembourg B 79.719.

—
Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043280/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06307. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Euro Real Estate Properties 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 93.183.

—
Le bilan au 13.07.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043278/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06301. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Farfallina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4181 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.070.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043258/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01282. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Da Domenico Sportivo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.
R.C.S. Luxembourg B 80.504.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043257/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01276. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

S5 Hattrick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 102.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043248/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07793. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Euro Ethnic Foods Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.990.

Extrait du Conseil d'administration du 19 mars 2008

1. Est nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Patrick Philippe Jean-Jacques Bahadourian, né le 02/09/1968 à Tassin la Demi Lune, domicilié Chemin des Rayes, 33, CH-1222 Vésenaz

2. Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008043160/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Adria East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.470.

—
Extrait du Conseil d'administration du 15/02/2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008043171/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04356. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**Dupalux Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Dupalux S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 50.323.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2008043229/240/12.

(080046969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.157.

—
Extrait du Conseil d'administration du 19 mars 2008

1. Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008043161/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07721. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Somerton-Deane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 2, rue d'Avalon.
R.C.S. Luxembourg B 79.719.

—
Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043279/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06306. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

H&G Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.508.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 3 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec immédiat de ses fonctions de Gérant unique de la Société:

- Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société, avec immédiat, pour une durée illimitée:

- H.E. Sheikh Nawaf Jassim Jabor M. Al-Thani, né le 1^{er} janvier 1972 au Qatar, ayant son adresse professionnelle au Qatar National Hotels Co., C-Ring Road, QNH Building, PO Box 2977, Doha, Qatar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008043069/4170/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pasthier Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.684.

—
L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Thierry DUCROS DE SAINT GERMAIN, administrateur de sociétés, demeurant 6, Le Bois St Nicolas, F-60270 Gouvieux (France),

ici représenté par Monsieur Vincent VILLEM, expert-comptable, demeurant à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 février 2008.

2) Monsieur Pascal Luc FRANCOIS, administrateur de sociétés, demeurant 1, route de Peppange L-3270 Bettembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société PASTHIER BENELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1017 du 31 mai 2007.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de TRENTE-QUATRE MILLIONS D'EUROS (34.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune à un montant de TRENTE-QUATRE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (34.012.500.- EUR) par la création et l'émission de DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE (272.000) parts sociales nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1) Monsieur Thierry DUCROS DE SAINT GERMAIN, prénommé et représenté comme dit ci-avant, lequel déclare souscrire CENT TRENTE-SIX MILLE (136.000) parts sociales,

2) Monsieur Pascal Luc FRANCOIS, prénommé, lequel déclare souscrire CENT TRENTE-SIX MILLE (136.000) parts sociales,

Les DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE (272.000) parts sociales ont été libérées moyennant apport en nature de quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), représentant 100% des parts sociales de la société S.A.S GROUPE PASTHIER, une société par actions simplifiées de droit français, avec siège social à F-75008 Paris, 102, Avenue des Champs Elysées, (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 742 355).

Il résulte d'un certificat émis par le Directeur Général de la société SAS GROUPE PASTHIER, précitée, que:

Messieurs Pascal Luc FRANCOIS et Thierry DUCROS DE SAINT GERMAIN sont propriétaires à parts égales de quatre cents (400) actions de la société SAS GROUPE PASTHIER, soit 100% du capital social;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- Messieurs Pascal Luc FRANCOIS et Thierry DUCROS DE SAINT GERMAIN, prénommés, sont les seuls ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les actions apportées de la société sont estimées à TRENTE-QUATRE MILLIONS D'EUROS (34.000.000.- EUR), cette estimation étant basée sur l'évaluation du GROUPE PASTHIER réalisée par la Fiduciaire RHENANE, société d'expertise comptable, ayant son siège social à F-67201 Eckbolsheim, 3, rue des Frères Lumière, en date du 6 décembre 2007, d'après les principes comptables généralement admis;
- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour;
- la différence éventuelle entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à TRENTE-QUATRE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (34.012.500.- EUR) représenté par DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT (272.100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune."

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature aura comme résultat que PASTHIER BENELUX S.à r.l. détient 100% des actions d'une société constituée à l'intérieur de l'Union Européenne, ladite Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 prévoyant l'exemption du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital à environ SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6.500.- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. VILLEM, P. FRANCOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, LAC/2008/9636. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043544/220/83.

(080047847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Vobitrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 70.465.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 novembre 2007 que:

1. Messieurs Bruno BEERNAERTS, Francesco PILLI et Guenther BECK sont réélus au poste d'administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
2. Monsieur Francesco PILLI est réélu Président du Conseil d'Administration, pour la même période.
3. Est réélu, pour la même période, au poste de Commissaire de la société, «BF Consulting S.àr.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041920/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Romanian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 137.311.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FRANCIACORTA REAL ESTATE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Maurizio MANFEDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 février 2008,
2. GEO LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ici représentée par Mme Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 7 février 2008.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ROMANIAN INVESTMENTS S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 15 février 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société

Souscription et paiement

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FRANCIACORTA REAL ESTATE S.A., préqualifiée	2.500	25.000
2. GEO LUXEMBOURG S.A., préqualifiée	2.500	25.000
TOTAUX	5.000	50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.402,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, née le 05 novembre 1973 à Stavelot, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. GRUNDHEBER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 février 2008, LAC/2008/7833. - Reçu deux cent cinquante Euros (EUR 250,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jaques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043182/208/197.

(080046854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

LSREF Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.828.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of January.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 14 January 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of LSREF LUX INVESTMENTS II S. à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

as A managers:

- Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean, USA;
- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

as B manager:

- Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. The registered office is established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Julie Chartrain-Hecklen, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée LSREF LUX INVESTMENTS II S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

en tant que gérant «A»

- Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean;

- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

en tant que gérant «B»

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartrain-Hecklen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, LAC/2008/3705. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035822/5770/283.

(080038012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.023.

Im Jahre zweitausendundacht, am elften März,

Vor dem unterzeichnendem Notar Karine REUTER, im Amtssitze in REDINGEN/ATTERT.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft deutschen Rechts SCHENK VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in D-66953 Pirmasens, 8, Teichstrasse, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Zweibrücken unter der Nummer HR B 22959, hier vertreten durch Herrn Manfred SCHENK, Dipl.-Ing, wohnhaft in D-66.953 PIRMASENS, Gärtnerstrasse, 29,

Welche Komparentin erklärt, dass sie einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, MS International GmbH -Projektentwicklung und Vermögensverwaltung S.à r.l., mit Sitz in L-2530 LUXEMBURG, 4a, rue Henri Schnadt, ist,

welche gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach am 20. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 27. Februar 2007, Nummer 255, Seite 12.218,

mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125. EUR)

Dies erläutert, hat die Komparentin erklärt, dass sie Inhaberin ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MS International GmbH Projektentwicklung und Vermögensverwaltung, S.à r.l., mit Sitz in L-2530 LUXEMBURG, 4a, rue Henri Schnadt, und sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden hat und hat den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschlüsse, die sie gefasst hat, zu beurkunden:

Beschlüsse

1. Sowohl Herr Manfred SCHENK, vorbenannt, als auch Herr Horst-Michael Rossel, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66953 Pirmasens, Buchweilerstr. 77, werden als Geschäftsführer der Gesellschaft MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung bestätigt, und dies für eine unbestimmte Dauer.

2. Sowohl Herr Manfred SCHENK, als auch Herr Horst-Michael ROSSEL können die Gesellschaft, jedoch jeder einzeln mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten, und dies unter allen Umständen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wickrange, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Schenk, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 mars 2008, Relation: RED/2008/277. — Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 21 mars 2008.

Katrine REUTER.

Référence de publication: 2008043095/7851/41.

(080046499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.117.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

In the year two thousand and eight, on the 7th of March

Before Us, Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130,

here represented by Mr. Christophe DAVEZAC, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

by virtue of a power of attorney dated 03.03.2008

FRIENDS OF INNOVA, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number WK-21369,

here represented by Mr. Christophe DAVEZAC, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

by virtue of a power of attorney dated 03.03.2008

Mr. Slawomir LUKASIEWICZ residing at ul. Kasztanowa 8, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Poland,

here represented by Mr. Christophe DAVEZAC, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

by virtue of a power of attorney dated 03.03.2008

GESDORAS INVESTMENTS Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 11 Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, registered under the number 190674,

here represented by Mr. Christophe DAVEZAC, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

by virtue of a power of attorney dated 04.03.2008

Which power of attorney, after being signed *in varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' Innova Financial Holding S. à r. l (No. Matricule 20072424477), is a private limited liability company, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 16th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436, dated July 12th, 2007 (the Company).

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on October 9th 2007, published In the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2681, dated November 22nd, 2007.

- That the share capital of the Company amounts to twenty five million one hundred and seventeen thousand five hundred euro (25,117,500.- EUR), represented by two hundred thousand nine hundred and forty (200,940) shares with a nominal value of one hundred and twenty five euro (125.- EUR) each.

- That the appearing parties represent 100% of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Full restatement of the Articles of Association of the Company;
2. Appointment of Mr. Krzysztof FAFEREK, as B Manager of the Company;
3. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution

According to the "Shareholders Agreement" dated February 22nd, 2008, it has been resolved to amend the Articles of Association of the Company and to proceed to the full restatement of the articles of association as follows:

Art. 1. There exists by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is governed by the

laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The company may furthermore issue all kinds of bonds, debentures or securities, as deemed necessary or useful to the realisation of its object.

The Company may engage in any transactions involving Immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company exists for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company has the name "Innova Financial Holding S. à r. l."

Art. 5. The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twenty five million one hundred and seventeen thousand five hundred euros (25,117,500.- EUR) represented by two hundred thousand nine hundred and forty (200,940) shares with a par value of one hundred and twenty five euros (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

In addition to those requirements the following rules shall apply:

10.1. Rules of disposal, encumbrance and/or redemption of shares

(a) Gesdoras Investments Limited shall not sell the Company's shares without the consent of Innova/4 L.P.

(i) Until March 7th, 2011 Gesdoras Investments Limited shall not dispose of any shares in the Company without the prior written consent of Innova/4 L.P. to such disposal. In order to obtain such consent for a proposed disposal of Company's shares Gesdoras Investments Limited will deliver to Innova/4 L.P. a notification of the proposed sale of the shares. The notification should specify the buyer, number and class of the shares and their price, and be accompanied by a binding purchase offer from the buyer, or a copy of a share purchase agreement concluded with the buyer. The share purchase agreement should contain a condition precedent rendering its performance contingent on Innova/4 L.P.'s consent and Innova/4 L.P.'s waiver of its right of first refusal with respect to the shares covered by the share purchase agreement. During a period of 30 days following the receipt of such a notification Innova/4 L.P. may:

(1) give a written consent to the disposal of the shares covered by the binding purchase offer, or the share purchase agreement, concluded with the buyer; or

(2) exercise its right of first refusal, in which case the provisions of Article 10.1(b) below shall apply; or

(3) refuse its consent to the disposal of the shares without exercising its right of first refusal (in this respect, if Innova/4 L.P. does not announce its decision within the abovementioned 30-day period, it will be deemed to mean the lack of Innova/4 L.P.'s consent to the disposal of the shares by Gesdoras Investments Limited);

(4) if Innova/4 L.P. does not give its consent to the disposal of the shares and does not exercise its right of first refusal, Gesdoras Investments Limited shall be bound to drop the disposal of the shares.

(ii) After March 7th 2011, the provisions of Article 10.1(a) shall not apply.

(b) Granting the right of first refusal to Innova/4 L.P.

(i) If in the period ending on the date of Exit (as defined in Article 10.2 below) Gesdoras Investments Limited decides to sell its Company shares to another shareholder of the Company or to a third party ("Buyer"), Gesdoras Investments Limited shall submit to Innova/4 L.P. a written notification regarding the proposed disposal ("Sale Notice") of the shares held by Gesdoras Investments Limited, specifying the Buyer, number and class of the shares and their price. The Sale Notice should be accompanied by a binding purchase offer from the Buyer, or a copy of a share purchase agreement concluded with the Buyer. The share purchase agreement shall contain a condition precedent rendering its performance contingent on Innova/4 L.P.'s waiver of its right of first refusal with respect to the shares. During a period of 30 days following the receipt of the Sale Notice from Gesdoras Investments Limited, Innova/4 L.P. may exercise its right of first refusal by submitting a written notice to this effect to Gesdoras Investments Limited ("Notice of Exercising the Right of First Refusal"). If the Notice of Exercising the Right of First Refusal is not delivered within that period of time, Gesdoras Investments Limited may sell its shares to the Buyer on the terms specified by Gesdoras Investments Limited in the Sale Notice.

(ii) In exercising its right of first refusal Innova/4 L.P. may appoint a third party to buy all or part of the Company's shares covered by the Sale Notice. The Notice of Exercising the Right of First Refusal should name the third party that would purchase the shares from Gesdoras Investments Limited and the number of shares that it would purchase.

(iii) In each case the exercising of the right of first refusal (either by Innova/4 L.P. or by the appointed third party) will be contingent on the purchase of all shares covered by the Sale Notice.

(iv) Following the delivery of the Notice of Exercising the Right of First Refusal to Gesdoras Investments Limited, Gesdoras Investments Limited shall enter into a share sale agreement with Innova/4 L.P. or the third party appointed by it. This agreement should be made under Luxembourg law, on the terms specified in the Sale Notice and the accompanying Buyer's offer, or in the agreement with the Buyer.

(c) Drag-along

(1) If in the period ending on the Exit date Innova/4 L.P. accepts any offer to sell its shares of the Company to a third party, Gesdoras Investments Limited shall be bound to sell all of its Company's shares to such third party on identical terms as those proposed by the third party to Innova/4 L.P. In such event Innova/4 L.P. shall submit a written notification to Gesdoras Investments Limited ("Drag-along Notice"), specifying the purchaser, the number and class of the shares involved and their price. The Drag-along Notice should be accompanied by a binding purchase offer from the third party proposing the purchase of the shares from Innova/4 L.P., or a copy of a share purchase agreement concluded with such a third party.

(ii) If Gesdoras Investments Limited notifies Innova/4 L.P. that in the given situation it would prefer not to sell its Company shares to such third party and Innova/4 L.P. decides in good faith that the Gesdoras Investments Limited's election not to sell the shares to such third party would have no adverse effect on the terms of the offer to purchase the shares submitted by such third party, Innova/4 L.P. will notify Gesdoras Investments Limited of releasing it from the drag-along obligation regarding the sale of its shares to such third party.

(iii) Subject to the provisions of item (11) above, within 30 days of receiving the Drag-along Notice Gesdoras Investments Limited shall perform its drag-along obligations by selling all of its shares to the third party specified in the Drag-along Notice, on the terms set out therein.

(iv) Additionally, the sale of the Company's shares by Gesdoras Investments Limited in relation to the performance of its drag-along obligation will be subject to the following conditions:

(1) the terms of such disposal of the shares shall be no less favorable than the terms on which Innova/4 L.P. would sell its shares; and

(2) the liability of Gesdoras Investments Limited towards the third party in relation to the sale of the relevant shares pursuant to the drag-along obligations, including in particular the liability related to representations and warranties made by Gesdoras Investments Limited will be limited to the typical liability of a seller of shares according to the standard market practice, and the terms and basis of this liability shall in no event be less favorable to Gesdoras Investments Limited than the terms and basis of liability of Innova/4 L.P., and shall stipulate that the proportion of Gesdoras Investments Limited's liability to the liability of Innova/4 L.P. will reflect the proportion of the income obtained from such sale by Gesdoras Investments Limited to the Income generated on such sale by Innova/4 L.P.

(v) In order to satisfy the purchaser's drag-along obligation under Clause 6.2(c)(III) above, on the Closing date the Purchaser shall grant a power of attorney to the Seller to conclude, on behalf of the Purchaser, a transfer agreement regarding the holding Shares owned by the Purchaser.

(d) Transfer of the shares to Related Parties

The provisions of this Article 10.1 Sections (a) - (c) shall not apply to a disposal of the Company's shares by the party to any of its Related Parties (as defined in Article 10.2 below). In such event:

(i) the party which intends to transfer its shares in the Company shares should notify the other shareholders of the Company of its intention at least 30 days in advance, specifying the proposed purchaser of the shares, the number and class of the shares to be transferred and their price;

(ii) prior to acquiring the Company's shares the Related Party should execute a letter of accession ("Accession Letter") to any shareholders agreement in existence between Gesdoras Investment Limited and Innova/4 L.P. ("Shareholders Agreement");

(iii) the shareholder transferring the shares will remain a party to the Shareholders Agreement and will remain jointly and severally liable for the performance of its obligations therein, with the Related Party which purchased the shares;

(iv) in the event of a transfer of the Company's shares by Gesdoras Investments Limited, where such shares are to be acquired by its Related Party(ies), Innova/4 L.P. shall have the right to raise justified objections to the proposed transaction within 30 days of the aforementioned notice.

(e) Tag-along

(i) If Innova/4 L.P. decides to sell (in one or a series of transactions) its shares in the Company and a change of control occurs with respect to the Company (meaning any occurrence resulting in the Company ceasing to be a Subsidiary of Innova/4 L.P. and becoming a Subsidiary of a third party or a group of third parties acting in concert), Innova/4 L.P. ("Tag-along Shareholder") shall notify Gesdoras Investments Limited in writing ("Tag-along Notice") of the proposed sale of the shares and its terms (including the purchaser of the shares).

(ii) Within 30 days of receiving the Tag-along Notice, Gesdoras Investments Limited shall notify the Tag-along Shareholder of its decision regarding its participation in the share sale and specify the number of the shares that Gesdoras Investments Limited would wish to sell provided, however, that such sale may only cover such number of the shares held by Gesdoras Investments Limited that would ensure that the proportion of the shares to be sold to the total number of the shares held by Gesdoras Investments Limited is equal to the proportion of the shares to be sold to the total number of shares held by Innova/4 L.P.

(iii) As of the moment of the decision to sell its shares in the Company Gesdoras Investments Limited shall be obliged to sell the shares at the same price and on the same terms as the Tag-along Shareholder. However, the sale of the shares referred to in the Tag-along Notice should occur within 90 days following the delivery of the last notice of the decision to exercise the tag-along right by Gesdoras Investments Limited, unless the sale does not occur for reasons attributable to the proposed purchaser. Upon receipt of the notice of the decision to exercise the tag-along right by Gesdoras Investments Limited, within the term specified in Article 10.1(e)(ii) above, the Tag-along Shareholder shall not have the right to sell its shares without a concurrent sale of the shares owned by Gesdoras Investments Limited on the same terms as those of the Tag-along Shareholder.

(iv) Gesdoras Investments Limited should express consent to the conclusion of the sale agreement in the form and substance approved by the Tag-along Shareholder. In such agreement Gesdoras Investments Limited should make customary representations regarding the ownership and absence of liens on the shares offered for sale.

(f) Reservation of the first offer for Gesdoras Investments Limited

If Innova/4 L.P. decides to sell its shares in the Company ("Offered Shares") in the form of an auction for the best bid for the Offered Shares, otherwise than the planned disposal of the shares of the Company to members of the supervisory board of BWE S.A., then as long as Gesdoras Investments Limited holds the shares in a number equal to the Minimum Exposure of Gesdoras Investments Limited, it will have the right to submit to Innova/4 L.P. the first binding offer on the following terms, in each case in compliance with the procedure described below.

(i) If Innova/4 L.P. decides to sell the Offered Shares in an auction process aimed at selecting the best bidder, then before the commencement of such a process Innova/4 L.P. should notify Gesdoras Investments Limited of its intention to dispose of the Offered Shares and specify the number of the shares to be transferred in such notice ("Notice");

(ii) Within sixty (60) days of receiving the Notice Gesdoras Investments Limited will have the right to submit to Innova/4 L.P. a binding offer to purchase the Offered Shares ("Offer"). Such Offer may (aa) cover all but not part of the Offered Shares and (bb) specify all essential terms of the proposed Offered Shares purchase transaction. Including the price for the Offered Shares proposed by Gesdoras Investments Limited.

(iii) If Innova/4 L.P. receives the Offer within the period set out in item (ii) above, Innova/4 L.P. will have the right to accept or reject it. Innova/4 L.P. shall announce its decision to accept or reject the Offer in a notice served on Gesdoras Investments Limited within thirty (30) days of receiving the Offer.

(iv) If Innova/4 L.P. accepts the Offer, Innova/4 L.P. shall be obliged to transfer the ownership of the Offered Shares to Gesdoras Investments Limited at the time of payment of the price specified in the Offer. The relevant purchase agreement concerning the Offered Shares should be concluded within forty five (45) Business Days following the receipt of the notice of acceptance of the Offer by Gesdoras Investments Limited. If the agreement is not concluded within this period of time the notice of acceptance of the Offer will cease to bind Innova/4 L.P.

(v) If Innova/4 L.P. rejects the Offer, Innova/4 L.P. will have the right to sell the Offered Shares to any third party for a price not lower than the price offered by Gesdoras Investments Limited in the Offer.

(vi) Upon rejection by Innova/4 L.P. the Offer shall cease to bind Gesdoras Investments Limited.

(vii) If the auction process, conducted by Innova/4 L.P. and aimed at the selection of the best bidder for the Offered Shares conducted by Innova/4 L.P., does not lead to selecting any potential purchaser offering a price higher than the price proposed by Gesdoras Investments Limited in its Offer, Innova/4 L.P. shall make another offer to sell the Offered Shares to Gesdoras Investments Limited ("Second Offer") comprising entirely different terms than the Offer.

(viii) Within thirty (30) days of receiving the Second Offer from Innova/4 L.P. Gesdoras Investments Limited shall submit to Innova/4 L.P. a notice of acceptance or rejection of the Second Offer.

(ix) If Gesdoras Investments Limited accepts the Second Offer, the parties shall conclude a purchase agreement regarding the Offered Shares within thirty (30) days of the acceptance of the Second Offer.

(x) If Gesdoras Investments Limited rejects the Second Offer, Innova/4 L.P. will be free to transfer the Offered Shares to any third party without any limitations.

(xi) For the avoidance of doubts if Innova/4 L.P. rejects the Offer pursuant to Article 10.1(f)(v) above, Gesdoras Investments Limited will have the right to participate in the auction process referred to in Article 10.1(f)(i) above on the terms that will not be less favorable than those enjoyed by the other bidders.

(g) Transfer of shares in Gesdoras Investments Limited

For as long as Innova/4 L.P. holds shares representing more than 50% of the voting rights in the Company, any disposal by Gesdoras Investments Limited of any shares in the Company shall require prior written consent of Innova/4 L.P.

(h) Liens

Until March 7th 2011, neither Innova/4 L.P. nor Gesdoras Investments Limited shall establish any Lien (as defined in Article 10.2 below) on their shares in the Company without the prior written consent of the other party, provided that Innova/4 L.P. may establish a Lien on the shares if it is necessary in order to obtain certain terms of financing for the Company or BWE S.A. In such event Gesdoras Investments Limited shall not have the right to refuse its consent to the establishing of such Lien proportionally on the shares in the Company held at that time by Gesdoras Investments Limited without a reasonable and objective cause considered in good faith by Gesdoras Investments Limited. After the above-mentioned date the right to vote the shares held by Gesdoras Investments Limited may be transferred to the pledgee, provided that the pledgee executes the Accession Letter.

(i) Redemption of the shares

Any redemption of the Company shares requires prior consent of the shareholder whose shares are to be redeemed.

10.2. Defined terms used In this 10.1 shall mean as follows:

"Business Day" - means any day other than Saturday or Sunday on which all commercial banks in each of Warsaw and the Grand Duchy of Luxembourg are open for business.

"BWE S.A." - means Bank Wspolpracy Europejskiej S.A.

"Liens" - means any mortgage, claim, option, right of first refusal, pledge, in particular registered pledge, financial pledge or fiscal pledge, debt, security, shareholders' agreement, assignment, obligation to provide cash or other financial benefits, subordination to other rights or claims of any third party, encumbrance or other third party rights to the Company's shares, or any commitment to grant or establish any of the foregoing.

"Dominant Entity" - means any company that remains in a dominant position in relation to another entity ("Subsidiary") where:

(a) it holds, directly or indirectly, a majority of votes at the shareholders' meeting or general meeting of shareholders, also in the capacity of a pledgee or usufructuary, or in the management board of another company (Subsidiary) or under agreements with other persons; or

(b) it has the power to appoint or remove a majority of members of the management board of another company (Subsidiary) or cooperative (dependent cooperative), also under agreements with other persons; or

(c) it has the power to appoint or remove a majority of members of the supervisory board of another company (Subsidiary) or cooperative (dependent cooperative), also under agreements with other persons; or

(d) members of its management board or supervisory board constitute more than half of the members of the management board of another company (Subsidiary) or cooperative (dependent cooperative); or;

(e) it holds, directly or Indirectly, a majority of votes in the dependent partnership or at the general meeting of the dependent cooperative, also under agreements with other persons; or

(f) it has the decisive influence on the activity of the Subsidiary or dependent cooperative, in particular under agreements between the Dominant Entity and its Subsidiary providing for management of the Subsidiary or transfer of profits by the Subsidiary;

provided, however, that (i) the Dominant Entity and the entity remaining with the Dominant Entity in a dominant position as defined in these articles of incorporation may also be a natural person, cooperative, foundation, association or other legal person or organizational unit without legal personality as well as an entity established and existing under foreign law; (ii) the Dominant Entity may include more than one entity or persons acting under a verbal or written agreement; and (iii) the terms such as "control", "controlling", "controlled" and similar are equivalent to a dominant position (subordination) and entities remaining in a dominant position (subordination) in the above meaning;

"Gesdoras Investments Limited" - means a shareholder of the Company, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered office at 11 Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, in which Messrs. Krzysztof Faferek, Jerzy Kobylinski and Grzegorz Waluszewski are beneficial owners of over 90% of shares, and which is controlled by these persons;

"Innova/4 L.P." - means a shareholder of the Company, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Adolphe L-1116, Luxembourg;

"Related Person" - means (i) the Dominant Entity (direct or indirect) of a given entity; (ii) the Subsidiary (direct or indirect, i.e. through other Subsidiaries) of a given entity; and (iii) other entity under significant influence of a given entity or, but only with reference to Innova/4 L.P., its Dominant Entity, including, but not limited to, through holding shares, equity interests or other participation titles, voting rights at governing bodies, the right to appoint members of governing bodies or influence on its operations under agreements with entitles holding shares, equity interest or other participation titles or rights to appoint members of governing bodies;

"Subsidiary" - means as follows from the definition of the Dominant Entity;

"Exit" - means the disposal of all shares in BWE S.A. by the Company or the disposal of all or a substantial part of the shares in the Company by Innova/4 L.P., Gesdoras Investments Limited or other shareholders of the Company accepted by the Company, Innova/4 L.P. and Gesdoras Investments Limited, If any, as well as any disposal of all or substantial part of BWE S.A.'s assets;

Art. 11. The death, suspension of civil rights. Insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by seven managers: three (3) A - executive managers and four (4) B - non-executive managers. They will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. One B nonexecutive manager may be nominated for appointment, revocation or replacement, as the case may be by Gesdoras Investments Limited, as long as Gesdoras Investments Limited is a shareholder of the Company. The remaining managers may be nominated for appointment, revocation or replacement, as the case may be, by Innova /4 L.P.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and validly take decisions if at least five (5) out of seven (7) members, under which always three (3) A executive managers and two (2) B non-executive managers, are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by the absolute majority of votes cast by the managers present or represented at the meeting.

As long as Gesdoras Investments Limited, holds shares in the Company representing 10% of the share capital and 10% of the voting rights, or a lesser number of the Company's shares, provided that the lesser number is as a result of the disposal of part of the shares by Gesdoras Investments Limited, in a sale of the Company's shares effected by Innova /4 L.P., in which the Company's shares held by these entities are disposed of in proportion to the overall number the Company's shares held by these entities at that time ("Minimum Exposure of Gesdoras Investments Limited"), a unanimous resolution of the Company's board of managers will be required for the exercise by the Company of its voting rights at a general shareholders' meeting of BWE S.A., called to resolve upon the following: (i) giving consent to a material change of the scope of business of BWE S.A., and (11) giving consent to any acquisition by BWE S.A. involving a capital investment of BWE S.A. in an amount exceeding EUR 10,000,000.-.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of of one A Manager and one B Manager or by signature of any special agent as decided by the board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the board of managers ok

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

As long as Gesdoras Investments Limited holds shares in the Company representing at least the Minimum Exposure of Gesdoras Investments Limited, any decision made by the Company's board of managers with respect to (i) giving consent to a material change of the scope of business of the Company, and (ii) giving consent to any acquisition by the Company involving a capital investment of the Company in an amount exceeding EUR 10,000,000.- requires a prior resolution of the general meeting of shareholders provided that such resolution shall be valid only if both Gesdoras Investments Limited and Innova/4L.P. vote in favour of the resolution.

Shareholders shall have the right to participate pro rata in any increase of the share capital of the Company. In case of an increase of the Company's share capital, all existing shareholders shall have a preemptive right to subscribe new Company shares unless the general meeting of shareholders has voted for exclusion of preemptive rights of current shareholders of the Company.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, the Company's accounts are established as of December 31st, and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. In addition the board of managers shall provide all shareholders a copy of the annual balance sheet within ninety (90) days following the end of a certain financial year.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art.19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Second resolution

The Partners Meeting resolves to appoint Mr. Krzysztof FAFEREK, born on January 23rd 1961, in Trzcianka (Poland), professionally residing at ul. Gryfa Pomorskiego 32, 81-572, Gdynia, Poland, in a position of Non-executive Manager of the category B.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand seven hundred euros (2.700.- eur).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le 7 mars

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130,

ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé datée 03.03.2008, par Monsieur Christophe DAVEZAC, demeurant à 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

FRIENDS OF INNOVA, having société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro WK-21369,

ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé datée 03.03.2008, par Monsieur Christophe DAVEZAC, demeurant à 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

Mr. Slawomir LUKASIEWICZ résidant à ul. Kasztanowa 8, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Pologne,

ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé datée 03.03.2008, par Monsieur Christophe DAVEZAC, demeurant à 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

GESDORAS INVESTMENTS Limited, société de droit de la République de Chypre, ayant son siège social à 11, Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro 190674,

ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé datée 04.03.2008, par Monsieur Christophe DAVEZAC, demeurant à 6, rue Adolphe, L-1116 LUXEMBOURG;

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Innova Financial Holding S. à r. l. (No. Matricule 20072424477), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 12 juillet 2007 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 9 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2681 du 22 novembre 2007.

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt cinq millions cent dix sept mille cinq cents euros (25.117.500,- EUR), représenté par deux cent mille neuf cent quarante (200.940) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparantes représentent 100% du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société;
2. Nomination de Mr. Krzysztof FAFEREK en tant que gérant B de la Société;
3. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparants ont pris la résolution suivante:

Première résolution

En accord avec le «Shareholders Agreement» daté du 22 février 2008, il est décidé de modifier les statuts de la société et de procéder à la refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe par les présentes, par la comparante et par toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La société peut en outre émettre tous types d'obligations ou de valeurs mobilières, tel que jugé nécessaire ou utile à la réalisation de son objet.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société existe pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination de INNOVA FINANCIAL HOLDING S. à r. l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt cinq millions cent dix sept mille cinq cents euros (25.117.500,- EUR), représenté par deux cent mille neuf cent quarante (200.940) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En plus de ces exigences les règles suivantes seront d'application:

10.1 Règles en matière de vente, de mise en gage et/ou de rachat de parts sociales

(a) Gesdoras Investments Limited ne vendra les parts sociales de la Société sans le consentement de Innova/4 L.P.

(i) Jusqu'au 6 mars, 2011, Gesdoras Investments Limited ne vendra aucune parts sociales de la Société sans le consentement écrit prioritaire de Innova/4 L.P. Pour obtenir un tel consentement lors d'une vente des parts sociales de la Société, Gesdoras Investments Limited délivrera à Innova/4 L.P. une notification de la proposition de vente. La notification doit spécifier l'acheteur, le nombre et classe de parts sociales et leur prix, et être accompagnée par une offre d'achat de l'acheteur ou une copie d'une convention d'achat de parts sociales conclue avec l'acheteur. La convention d'achat de parts sociales doit contenir une condition rendant son exercice dépendant du consentement de Innova/4 L.P. et de la levée par Innova/4 L.P. de son droit de premier refus dans le respect des parts sociales couvertes par la convention d'achat de parts sociales. Durant une période de 30 jours suivant la réception d'une telle notification, Innova/4 L.P. peut:

(1) donner un consentement écrit sur la vente des parts sociales couvertes par l'offre d'achat, ou la convention d'achat de parts sociales, conclue avec l'acheteur; ou

(2) exercer son droit de premier refus, dans lequel cas les dispositions de l'Article 10.1 (b) en-dessous s'appliqueront; ou

(3) refuser son consentement sur la vente des parts sociales sans l'exercice de son droit de premier refus (dans ce cas, si Innova/4 L.P. ne fait pas l'annonce de sa décision dans la période de 30 jours mentionnée ci-dessus, cela sera réputé signifier le défaut de consentement de Innova/4 L.P. sur la vente des parts sociales par Gesdoras Investments Limited);

(4) si Innova/4 L.P. ne donne pas son consentement à la vente des parts sociales et n'exerce pas son droit de premier refus, Gesdoras Investments Limited devra renoncer à la vente des parts sociales.

(ii) Après le 7 mars 2011, les dispositions de l'Article 10.1(a) ne s'appliqueront plus.

(b) Octroie du droit de premier refus à Innova/4 L.P.

(1) Si, pendant la période qui termine la date de la Clôture (défini dans l'article 10.2 de la présente), Gesdoras Investments Limited décide de vendre à un autre associé de la Société ou à un tiers («l'Acheteur»), les parts sociales qui appartiennent à la Société, Gesdoras Investments Limited s'engage à fournir à Innova 4/L.P. une notification écrite sur la vente envisagée des parts sociales détenues par Gesdoras Investments Limited («Notification de Vente»). Cette notification devrait également mentionner le nom de l'Acheteur, le nombre et la catégorie des parts sociales ainsi que le prix. La Notification de Vente devra être accompagnée d'une offre d'achat irrévocable de la part de l'Acheteur, ou une copie d'un contrat pour la vente des parts sociales conclu avec l'Acheteur. Le contrat de vente des parts sociales devra inclure une clause obligatoire dont le respect dépend de la renonciation de la part d'Innova/4 LP à sa première offre des parts sociales. Suite à la réception de la «Notification de Vente» de Gesdoras Investments Limited, durant une période de 30 jours, Innova/4 L.P. exercera sa première offre des parts sociales en le communiquant par écrit à Gesdoras Investments Limited. «Notification de l'exercice de la première offre». En cas de non délivrance pendant ladite période de la notification, Gesdoras Investments Limited pourra vendre ses parts sociales à l'Acheteur suivant les termes et les conditions énoncées par Gesdoras Investments Limited dans la «Notification de Vente».

(ii) Dans l'exercice de sa première offre des parts sociales, Innova/4 LP a le droit de nommer un tiers qui achètera toutes les parts sociales de la Société (ou une partie de ces dernières) mentionnées dans la «Notification de Vente». La Notification de l'exercice de la première offre devra faire référence au nom du tiers qui pourrait éventuellement acheter les parts sociales de Gesdoras Investments Limited ainsi que le nombre de parts sociales qu'il souhaite acheter.

(iii) En tout cas l'exercice de la première offre (soit par Innova 4 LP ou bien par le tiers nommé) dépendra de l'achat de chacune des parts sociales mentionnées dans la «Notification de Vente».

(iv) Suite à la transmission à Gesdoras Investments Limited de la «Notice of Exercising the Right of First Refusal», Gesdoras Investments Limited s'engage à conclure avec Innova/4 LP (ou sinon le tiers nommé par ce dernier) un contrat de vente des parts sociales. Ce contrat devra être soumis au droit luxembourgeois, suivant les termes et conditions énoncées soit par la Notification de vente et l'offre de l'Acheteur qui l'accompagne, soit par le contrat conclu avec l'Acheteur.

(c) Drag-along

(i) Si, pendant la période qui termine la date de la Clôture, Innova 4 LP choisit d'accepter une offre pour vendre ses parts sociales dans la Société à un tiers, Gesdoras Investments Limited sera obligé de vendre toutes ses parts sociales dans la Société à ce tiers, suivant les mêmes termes et conditions que celles proposées à Innova 4 LP par le tiers. Dans ce cas là, Innova 4 LP fournira à Gesdoras Investments Limited une notification écrite («Drag-along Notice»), qui mentionnera le nom de l'acheteur, le nombre et la catégorie des parts sociales concernés ainsi que le prix. Ce Drag-along Notice devra être accompagnée soit d'une offre d'achat irrévocable émise par le tiers, qui propose l'achat des parts sociales d'Innova 4 LP, soit d'une copie d'un contrat pour la vente des parts sociales conclu avec ce tiers.

(ii) Si Gesdoras Investments Limited notifie à Innova 4 LP que dans une telle situation, il préfère ne pas vendre ses parts sociales dans la Société au tiers, et Innova 4 LP estime également en toute bonne foi que la décision de Gesdoras Investments Limited de ne pas vendre les parts sociales au tiers n'exercerait pas une influence défavorable sur les termes de cette offre d'acheter les parts sociales, soumise par ce tiers. Innova 4 LP expliquera à Gesdoras Investments Limited qu'il souhaite le libérer de l'obligation «drag-along» en ce qui concerne la vente de ses parts sociales à un tiers.

(iii) Tout en respectant les termes énoncées dans l'article (c) (ii) du présent, dans un délai de 30 jours suite à la réception du Drag-along Notice, Gesdoras Investments Limited s'engage à exécuter ses obligations en vendant ses parts sociales au tiers mentionné dans le Drag-along Notice tout en suivant les termes énoncées dans ce dernier.

(iv) En outre, la vente des parts sociales de la Société par Gesdoras Investments Limited vis-à-vis le respect de son obligation «Drag-along» sera soumise aux conditions suivantes:

(1) les termes d'une telle vente de parts sociales ne seront pas moins favorables que les termes auxquelles Innova 4/LP vendra ses parts sociales; et

(2) la responsabilité de Gesdoras Investments Limited vis-à-vis le tiers à l'égard de la vente des parts sociales pertinentes, tout en respectant les obligations «drag-along», (inclus en particulier la responsabilité vis-à-vis les dispositions et garanties émises par Gesdoras Investments Limited) sera limité à la responsabilité typique d'un vendeur de parts sociales selon la pratique courante du marché. En outre, les termes de cette responsabilité ne seront pas moins favorables pour Gesdoras Investments Limited que les termes de la responsabilité d'Innova 4/LP. Ces termes devront stipuler la partie prise en fonction de la responsabilité de Gesdoras Investments Limited et d'Innova 4/LP et devront refléter la partie du revenu obtenu d'une telle vente par Gesdoras Investments Limited et également d'Innova 4/LP.

(v) A fin de respecter l'obligation Drag-along de la clause 6.2 (c) (iii) ci-dessus, à la date de la Clôture, l'Acheteur fournira un «power of attorney» au Vendeur pour conclure, de la part de l'Acheteur, un contrat de transfert en ce qui concerne les parts sociales détenues par l'Acheteur.

(d) Le Transfert des parts sociales aux Personnes Concernées

Les dispositions de cet article 10.1 (a) - (c) ne s'appliqueront pas à une vente des parts sociales de la Société par la personne en question à n'importe laquelle des «Personnes Concernées (défini dans l'article 10.2 ci-après). Dans un tel cas:

(i) la personne qui souhaite transférer ses parts sociales devra notifier les autres associés dans la Société avec au moins un préavis de 30 jours. Un tel préavis devra mentionner l'acheteur prévu de ces parts sociales ainsi que le nombre, la catégorie des parts sociales qui devront être transféré et le prix;

(ii) avant d'acquérir les parts sociales de la Société, la contrepartie doit exécuter la lettre d'accession («Accession Letter») conformément à toute convention d'associés existant entre Gesdoras Investment Limited et Innova/4 L.P. («Shareholders Agreement»);

(iii) l'associé qui transfère des parts sociales reste partie de la Convention d'Associés et restera conjointement et solidairement responsable dans l'exercice de ses obligations avec la partie qui a acquis les parts sociales;

(iv) dans le cas d'un transfert de parts sociales de la Société par Gesdoras Investments Limited, lorsque ce type de parts sociales doivent être acquises par une (plusieurs) contrepartie(s), Innova/4 L.P. aura le droit d'émettre toutes objections justifiées à la transaction proposée endéans 30 jours de la notification mentionnée ci-dessus.

(e) Tag-along

(i) Si Innova/4 L.P. décide de vendre (en une ou plusieurs transactions) ses parts sociales dans la Société et qu'un changement de contrôle intervient dans la Société (c'est-à-dire tout événement pour lequel la Société cesse d'être une filiale d'Innova/4 L.P. et devient une filiale d'un tiers ou d'un groupe tiers agissant de concert), Innova/4 L.P. («Tag-along Shareholder») doit notifier Gesdoras Investments Limited par écrit («Tag-along Notice») de la proposition de vente des parts sociales et des conditions (y compris l'acheteur des parts sociales).

(ii) Endéans les 30 jours de réception de la Notification Tag-along, Gesdoras Investments Limited doit notifier les Associés du Tag-along de sa décision relative à sa participation dans la vente des parts sociales et spécifier le nombre de parts que Gesdoras Investments Limited souhaite vendre, cependant, cette vente doit seulement couvrir le nombre de parts sociales détenues par Gesdoras Investments Limited assurant ainsi que la proportion des parts sociales à vendre sur le nombre total de parts sociales détenues par Gesdoras Investments Limited est égal à la proportion de parts sociales à vendre sur le nombre total de parts sociales détenues par Innova/4 L.P.

(iii) A partir du moment où la décision de vendre ses parts sociales dans la Société a été prise, Gesdoras Investments Limited se voit contraint de vendre ses parts sociales au même prix et aux mêmes conditions que pour les Associés Tag-along. Cependant, la vente des parts sociales reprises dans la notification Tag-along doit avoir lieu endéans 90 jours suivant la délivrance de la dernière notification de la décision d'exercer les droits du Tag-along par Gesdoras Investments Limited, à moins que la vente n'ait pas lieu pour des raisons attribuable à l'acheteur proposé. Sous réception de la notification de la décision d'exercer les droits du Tag-along par Gesdoras Investments Limited, endéans les conditions spécifiés dans l'article 10.1(e)(ii) ci-dessus, l'Associé Tag-along n'a pas le droit de vendre ses part sociales sans une vente concomitante des parts sociales détenues par Gesdoras Investments Limited au même conditions que celles de l'Associé Tag-along.

(iv) Gesdoras Investments Limited doit exprimer son consentement à la conclusion de la convention de vente sur la forme et la substance approuvé par l'Associé Tag-along. Dans un tel contrat Gesdoras Investments Limited doit disposer d'une représentation d'usage concernant la propriété et l'absence de droit de rétention des parts sociales mises en vente.

(f) Réserve de la première offre pour Gesdoras Investments Limited

Si Innova/4 L.P. décide de vendre ses parts sociales («Offered Shares») de la Société aux membres du conseil de surveillance de BWE S.A. aux enchères pour le meilleur prix, autrement que la vente envisagée, aussi longtemps que Gesdoras Investments Limited détient les parts sociales dans un nombre égal à l'Exposition Minimum de Gesdoras Investments Limited, il pourra soumettre à Innova/4 L.P. la première meilleure offre sous les termes suivants, dans tous les cas en conformité avec la procédure décrite ci-après.

(i) Dans le cas où Innova/4 L.P. décide de vendre les Parts Sociales Offertes aux enchères, ayant pour but de choisir la meilleure offre, avant le début de cette procédure, Innova/4 L.P. est tenue d'informer Gesdoras Investments Limited de son intention de disposer des Parts Sociales Offertes et de préciser le nombre de parts sociales qui doivent être transférées dans une telle notification («Notice»)

(ii) Dans les 60 jours de la réception de la Notification, Gesdoras Investments Limited pourra soumettre à Innova/4 L.P. une offre obligatoire pour l'achat des Parts Sociales Offertes («offer»).

Ladite offre pourrait (aa) couvrir tout et non pas une partie des Parts Sociales Offertes et (bb) préciser toutes les limites essentielles de la vente des Parts Sociales Offertes, y compris le prix pour les Parts Sociales Offertes, proposé par Gesdoras Investments Limited.

(iii) Si Innova/4 L.P. reçoit l'Offre durant la période stipulée dans le point (ii) ci-dessus, Innova/4 L.P. pourra l'accepter ou refuser. Innova/4 L.P. doit annoncer sa décision pour l'acceptation ou le refus de l'Offre à Gesdoras Investments Limited par une notice et dans un délai de trente (30) jours après réception de l'offre.

(iv) Si Innova/4 L.P. accepte l'offre, Innova/4 L.P. sera dans l'obligation de transférer la détention des Parts Sociales Offertes à Gesdoras Investments Limited au moment du paiement du prix, spécifié dans l'Offre. Le contrat de vente applicable concernant les parts Sociales Offertes doit être conclu dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables après la réception de l'avis d'acceptation de l'offre faite par Gesdoras Investments Limited.

Si le contrat n'est pas conclu dans cette période l'avis d'acceptation de l'Offre n'engagera pas Innova/4 L.P.

(v) Si Innova/4 L.P. refuse l'offre, Innova/4 L.P. sera dans son droit de vendre les Parts Sociales Offertes à tous tiers pour un prix pas plus bas que celui offert par Gesdoras Investments Limited dans l'Offre.

(vi) En cas de refus par Innova/4 L.P., Gesdoras Investments Limited ne sera plus engagé par l'Offre.

(vii) Si les enchères, menées par Innova/4 L.P. et qui ont pour but de désigner le meilleur acheteur pour les Part Sociales Offertes, n'abouti pas à la sélection d'un potentiel Acquéreur offrant un prix plus élevé que le prix proposé par Gesdoras Investments Limited dans son Offre, Innova/4 L.P. procédera à une autre offre de vendre les Parts Sociales Offertes à Gesdoras Investments Limited («Deuxième Offre») comprenant des clauses entièrement différentes que celles de l'Offre.

(viii) Dans les trente jours (30) de la réception de la Deuxième Offre de la part de Innova/4 L.P. Gesdoras Investments Limited soumettra à Innova/4 L.P. une déclaration d'acceptation ou de rejet de la Deuxième Offre.

(ix) Si Gesdoras Investments Limited accepte la Deuxième Offre, les parties concluront un contrat de vente concernant la Deuxième Offre dans les trente jours (30) de l'acceptation de la Deuxième Offre.

(x) Si Gesdoras Investments Limited rejète la Deuxième Offre, Innova/4 L.P. sera libre de transférer les Parts Sociales Offertes à un tiers, sans limitations.

(xi) Afin d'éviter toute confusion, si Innova/4 L.P. rejète l'Offre conformément à l'article 10.1(f)(v) ci-dessus, Gesdoras Investments Limited aura le droit de procéder à une vente conformément à l'article 10.1(f)(i) ci-dessus selon des conditions qui ne seront pas moins favorables que celles qui ont été accordées aux autres intéressés.

(g) Transfert des parts sociales dans Gesdoras Investments Limited

Aussi longtemps que Innova/4 L.P. détient des parts sociales représentant plus de 50% des droits de vote dans la Société, toute cession de part par Gesdoras Investments Limited dans la Société nécessitera l'accord écrit préalable de Innova/4 L.P.

(h) Gage

Jusqu'au 7 mars 2011, ni Innova/4 L.P. ni Gesdoras Investments Limited ne pourront établir un gage (tel que défini à l'Article 10.2 ci-dessous) sur leur part dans la Société sans l'accord préalable de l'autre partie, sous la condition que Innova/4 L.P. puisse établir un gage sur ses parts s'il est nécessaire pour obtenir certaines conditions de financement pour la Société ou BWE S.A. Si Gesdoras Investments Limited ne dispose pas du droit de refuser son accord à l'établissement d'un tel gage proportionnellement aux parts sociales dans la Société, détenues à tout moment par Gesdoras Investments Limited sans une raison objective et raisonnable considérée de bonne foi par Gesdoras Investments Limited. A l'expiration de la date ci dessus, le droit de vote sur les parts sociales détenues par Gesdoras Investments Limited peut être transféré au gage, à condition que le gage signe la Lettre d'Adhésion.

(i) Rachat des parts

Tout rachat des parts de la Société requiert l'accord préalable des associés dont les actions sont rachetées.

10.2. Les termes définies à l'article 10.1 auront la signification suivante:

«Jour Ouvrable» - signifie un jour autre que le samedi ou le dimanche Durant lequel les établissements bancaires sont ouverts à Varsovie et à Luxembourg.

«BWE S.A.» - signifie Bank Wspolpracy Europejskiej S.A.

«Liens» - signifie toute hypothèque, réclamation, option, droit de premier refus, gage, en particulier tout gage contractuel, gage financier ou gage fiscal, dette, garantie, pacte d'actionnaires, nantissement, obligation de pourvoir tous fonds ou autres bénéfices financiers, subordination à d'autres droits ou réclamation de tous tiers, entraves ou droits de tous tiers sur les parts sociales de la Société, ou tout engagement d'octroyer ou établir un plusieurs documents précités.

«Entité dominante» - signifie toute société demeurant en position dominante vis-à-vis d'une autre entité («succursale») où:

(a) elle détient, directement ou Indirectement, la majorité des votes à l'assemblée des actionnaires ou l'assemblée générale des actionnaires, également en qualité de pledgee ou d'usufruitier, ou dans le conseil d'administration d'une autre société (succursale) ou sous contrat avec d'autres personnes; ou

(b) elle a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration d'une autre société (succursale) ou coopérative (coopérative affiliée), ainsi que par contrat avec d'autres personnes; ou

(c) elle a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil de surveillance d'une autre société (succursale) ou coopérative (coopérative affiliée), ainsi que par contrat avec d'autres personnes; ou

(d) les membres de son conseil d'administration ou de son conseil de surveillance constituent plus de la moitié des membres du conseil d'administration d'une autre société (succursale) ou coopérative (coopérative affiliée); ou;

(e) elle détient directement ou indirectement la majorité des votes de la société affiliée ou à l'assemblée générale de la coopérative affiliée, ainsi que par contrat avec d'autres personnes; ou

(f) elle a une influence décisive sur les activités de la succursale ou de la coopérative affiliée, en particulier par contrats entre l'entité dominante et sa succursale en relation avec la gestion de la succursale ou le transfert de bénéfices par la succursale;

étant entendu cependant que (i) l'entité dominante et l'entité demeurant avec l'entité dominante dans une position dominante comme défini dans ces statuts pourrait être une personne physique, une coopérative, une fondation, une

association ou toute autre personne morale ou organisation sans personnalité juridique ainsi que qu'une entité établie et existante sous les lois étrangères;

(ii) l'entité dominante peut Inclure plus d'un entité ou personne agissant sous un accord verbal ou écrit (iii) les termes comme «contrôle», «contrôlant» et «contrôlé» ou équivalents sont assimilés à une position dominante (subordination) et les entités demeurant en position dominante (subordination) comme décrit ci-avant.

«Gesdoras Investments Limited» - signifie un associé de la Société, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de la République de Chypre, avec siège social au 11 Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, dans laquelle Messieurs Krzysztof Faferek, Jerzy Kobylinski et Grzegorz Waluszewski sont les bénéficiaires économiques de 90% des actions de la Société et laquelle est contrôlée par ces personnes.

«Innova/4 L.P.» - signifie un associé de la Société, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130.

«Personne Liée» - signifie (i) l'entité dominante (directe ou indirecte) d'une entité donnée; (ii) la filiale (direct ou indirect, c.-à-d. par d'autres filiales) d'une entité donnée; et (iii) une autre entité sous l'influence significative d'une entité donnée ou, mais seulement concernant Innova/4 L.P., son entité dominante, y compris, mais non limité à, la détention de parts, des intérêts de capitaux propres ou tout autre titres de participation, droit de vote d'organes délibérants, le droit de nommer des membres des organes délibérants ou l'influence sur ses opérations aux termes des accords avec des entités détenant des parts, intérêt de capitaux propres ou d'autres titres ou droit de participation de nommer des membres des organes délibérants;

«Filiale» - renvoi à la définition de l'entité dominante;

«Sortie» - signifie la vente de toutes les parts sociales dans BWE S.A. par la Société ou la vente de tout ou une partie substantielle des parts sociales de la Société par Innova/4 L.P., Gesdoras Investments Limited ou d'autres associés de la Société admise par la Société, et enfin toute vente de tout ou partie substantielle des capitaux de BWE de S.A.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par sept gérants: trois gérants (3) A et quatre (4) gérants B. Ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Un gérant B peut être élu par nomination, révocation ou remplacement, le cas échéant par Gesdoras Investments Limited, aussi longtemps que Gesdoras Investments Limited est associé de la Société. Les autres gérants peuvent être élu par nomination, révocation ou remplacement, le cas échéant, par Innova/4 L.P.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins cinq (5) gérants sur sept (7), dont toujours deux (3) gérants A et deux (2) gérants B, sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée par la majorité absolue des votes des gérants présents ou représentés à l'assemblée.

Aussi longtemps que Gesdoras Investments Limited détient des parts sociales dans la Société représentant 10% du capital et 10% des droits de vote, ou un nombre moindre de parts sociales de la Société, pourvu que ce dernier soit le résultat de la détention d'une partie des parts sociales par Gesdoras Investments Limited, dans une vente des parts sociales de la Société faite par Innova/4 L.P., dans laquelle les parts sociales détenues par ces entités sont vendues pour le nombre total de parts sociales de la Société détenue par ces entités à ce moment («Exposition Minimum de Gesdoras Investments Limited»), une résolution unanime du conseil de gérance de la Société sera requise pour l'exercice par la Société de ses droits de vote à l'assemblée générale des actionnaires de BWE S.A., appelé à se prononcer sur les résolutions suivantes: (i) donner son approbation pour un changement matériel de l'étendue des affaires de BWE S.A., et (ii) donner son approbation sur toute acquisition par BWE S.A. impliquant un investissement en capital de BWE S.A. pour un montant excédant EUR 10.000.000,-.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision

pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Aussi longtemps que Gesdoras Investments Limited détient des parts sociales dans la Société représentant au moins l'Exposition Minimum de Gesdoras Investments Limited, toute décision prise par le conseil de gérance de la société en ce qui concerne (i) l'approbation donnée pour un changement matériel de l'étendue des affaires de BWE S.A., et (ii) l'approbation donnée pour toute acquisition par BWE S.A. impliquant un investissement en capital de la Société pour un montant excédant EUR 10.000.000,- exige une résolution prioritaire de l'assemblée générale des associés stipulant que la dite résolution sera valide seulement si les associés Gesdoras Investments Limited and In nova/4 L.P. votent en faveur de cette résolution.

Les associés auront le droit de participer au pro rata à toute augmentation de capital de la Société. En cas d'augmentation de capital de la Société, tous les associés existant auront un droit de préemption pour souscrire aux nouvelles parts sociales de la Société à moins que l'assemblée générale des associés ait voté l'exclusion des droits de préemption des associés actuels de la Société.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'Inventaire et du bilan. Le conseil de gérance devra en plus fournir à tous les associés une copie du bilan annuel dans les nonante (90) jour suivant la fin d'une année sociale donnée.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Mr. Krzysztof FAFEREK né le 23 janvier 1961 à Trzcianka (Pologne) résidant à ul. Gryfa Pomorskiego 32, 81-572, Gdynia, Pologne, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros (2.700.- eur).

DONT ACTE, passé à Bettembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Davezac, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 13 mars 2008, Relation: EAC/2008/3570. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 mars 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008043086/209/810.

(080046978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

European Sporting Goods Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.598.627,60.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.714.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/08.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042089/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06797. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Casa Famiglia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gellé.

R.C.S. Luxembourg B 137.270.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Pasquale CORCELLI, entrepreneur de constructions, né à Polombaiolo di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant professionnellement à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: CASA FAMIGLIA SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec restauration et débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par Pasquale CORCELLI, entrepreneur de constructions, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant professionnellement à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Pasquale CORCELLI, entrepreneur de constructions, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant professionnellement à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

BUREAU MODUGNO SARL avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 35.889.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1620 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gellé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Corcelli et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 mars 2008. Relation: EAC/2008/3243. — Reçu cent cinquante cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 mars 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008042767/223/120.

(080046164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

CDJ Diekirch, Club des Jeunes Dikirch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 12, Um aale Waasser.

R.C.S. Luxembourg F 7.551.

STATUTS

I. Forme, Nom, Siège et Durée de l'association

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés:

1. Président, représenté par Fred Thillen, né le 28 juillet 1990, étudiant, demeurant à L-9234 Diekirch, 136, route de Gilsdorf

2. Vice-président, représenté par Lisa Elsen, née le 25 mars 1991, étudiante, demeurant à L-9161, Ingeldorf, 51b, rue de la sure

3. Secrétaire, représenté par Laurent Gengler, né le 7 mai 1990, étudiant, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 12, um aale Waasser

4. Trésorier, représenté par Tom Hamen, né le 29 septembre 1989, étudiant, demeurant à L-9251 Diekirch, 17, rue Ed. J. Klein

5. Adjoint, représenté par Fränk Martinez, née le 29 mars 1989, étudiant demeurant à L-9289 Diekirch, 32, rue Van-nerus

Art. 2. L'association est dénomme CLUB DES JEUNES DIKIRCH, association sans but lucratif, en abrégé CDJ DIE-KIRCH.

Art. 3. Le siège social est établi à L-9370 Gilsdorf, 12, um aale Waasser.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. L'association est constituée pour durée indéterminée

II. Objet

Art. 5. L'association a pour objet de rassembler et d'unir les jeunes de la commune et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux; plus particulièrement de fournir un lieu de rencontre pour ses membres.

III. Membres

Art. 6. L'association a 5 membres au moins. Elle connaît seulement des membres actifs.

Art. 7. Tout membre doit être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au maximum.

Tout membre doit payer la cotisation fixée annuellement par l'assemblée générale et qui ne peut être supérieure à 25,- EUR. Actuellement la cotisation est fixée à 10,- EUR

Art. 8. Le membre dépassant la limite d'âge est démissionnaire de plein droit le 31 décembre de l'année de son 30^{ème} anniversaire. Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au conseil d'administration. En cas de contravention par un membre aux intérêts de l'association, son exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration. Elle se fait par écrit et elle prend immédiatement effet. Cette décision devra être approuvée par l'assemblée générale. Est démissionnaire tout membre qui n'a pas payé la cotisation due trois mois après l'émission des cartes de membres actuelles. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

IV. Administration

Art. 9. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration.
3. Le conseil de surveillance financière

V. Assemblée générale

Art. 10. Les membres sont convoqués annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice à une assemblée générale, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration et de 2 commissaires aux comptes;
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le président. La convocation se fait par communiqué individuelle 10 jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 12. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix et sont notées dans un registre spécial, signé par le président et le secrétaire et tenu par ce dernier où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale et lorsqu'elle est dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Au moins deux tiers des membres doivent être présents à l'assemblée générale et la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

VI. Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 5 membres au moins et 9 au plus. La durée de leur mandat est de deux années; ils sont rééligibles. L'assemblée générale fixe le nombre des membres dans ces limites.

Le conseil d'administration ne peut pas comprendre un couple. En cas d'élection d'un couple, est membre du conseil d'administration, l'élu avec le plus grand nombre de voix. Au cas où un membre du conseil d'administration donne sa démission, un nouveau membre est élu dans une assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Art. 16. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale, visé par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale. La décharge du trésorier est donnée par l'assemblée générale sur avis des commissaires aux comptes.

Art. 17. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix.

Art. 18. Le conseil d'administration a toutes les compétences pour la gestion et la représentation officielle de l'association pourvu qu'elles ne sont pas réservées à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président ou d'un des membres du conseil d'administration.

VII. Règlement interne

Art. 19. Le conseil d'administration a le droit d'établir un règlement interne concernant les affaires et le fonctionnement de l'association, qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

VIII. Dissolution

Art. 20. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale statuant conformément à la loi.

Art. 21. En cas de dissolution, les fonds restants seront légués à l'office social de la Commune de Diekirch.

IX. Divers

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Signatures.

Référence de publication: 2008040943/801077/90.

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2008, réf. DSO-CO00139. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080044265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pharos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue de Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 104.932.

L'an deux mil huit, le dix mars

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Valérie WESQUY, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "PHAROS S.A.", (N^o. Matricule 20042225704), ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue de Belle-Vue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.932, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, de résidence à Remich en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 255 du 22 mars 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 713 du 26 avril 2007, et en date du 22 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1878 du 4 septembre 2007;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 22 février 2008, l'extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "PHAROS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à un million cent quatre vingt un mille euros (1.181.000.- EUR), représenté par onze mille huit cent dix (11.810) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à trois millions cent mille euros (3.100.000.- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration,

1. en sa réunion du 22 février 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux cent mille euros (200.000.- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million cent quatre vingt un mille euros (1.181.000.- EUR) à un million trois cent quatre vingt un mille euros (1.381.000.- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ces actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que tous les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société de droit panaméen "AUSTIN EQUITIES S.A.", ayant son siège social à Panama, 2nd Floor, East 54th Street.

V.- Que les deux mille (2.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme "PHAROS S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent quatre vingt un mille euros (1.381.000.- EUR) divisé en treize mille huit cent dix (13.810) actions de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois millions cent mille euros (3.100.000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de constitution des statuts dans le mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sous réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros (2.800.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wesquy, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 mars 2008, Relation: EAC/2008/3782. — Reçu mille euros 200.000.- à 0,5% 1.000.- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 mars 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008043082/209/75.

(080046926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.279.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043032/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Gamma Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.014.

—
L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAMMA CAPITAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié, en date du 6 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 341 du 29 décembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 3 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Vomscheid, directeur financier, demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi précédant le dernier mercredi d'avril à dix heures.
- Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le jeudi précédant le dernier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le jeudi précédant le dernier mercredi d'avril à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS, S. VOMSCHEID, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, LAC/2008/10521. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043522/220/56.

(080047355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Vendo Nubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.040.

Démission de Henri Hansen du poste de Gérant Technique

Monsieur Hansen,

Me référant à votre lettre du 21 janvier 2008, pour vous informer que VENDO NUBES S.à r.l. accepte votre démission du poste de Gérant Technique.

Luxembourg, le 28 mars 2008.
 VENDO NUBES S.à r.l.
 22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
 Henri Hansen

Référence de publication: 2008043481/8809/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Latin Agro Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 20.528.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2007

- La demande faite par le Conseil d'Administration aux actionnaires de permettre à la société FIN-CONTROLE S.A. d'approuver les comptes annuels au 31/12/2006 de la société est ratifiée.

- Les démissions de Paul Asscher ainsi que de Plaza Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- La démission de Chap Audit S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- Monsieur Jan Van Holsbeeck, employé privé, 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg et la société Plaza Management Overseas S.A., BVI, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands représentée par son représentant permanent Monsieur Edgar Rerjtenbagh sont nommés nouveaux Administrateurs et Administrateurs Délégués. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

LATIN AGRO INVEST

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008043466/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Gestimma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.034.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
 tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mars 2008*

Monsieur SCHAEFFER Nicolas, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. BEDONI Zeno-Filippo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

GESTIMMA S.A.

Regis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043078/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.
